

Note canicule du vendredi 28 juin 2019

Le constat :

Une note de l'INRA de mars 2018 formulait : « Les plantes, et notamment la vigne, supportent généralement bien les fortes luminosités et les températures élevées, ceci si elles interviennent progressivement ; par contre, les brusques variations thermiques sont généralement beaucoup plus dangereuses. En effet, les fortes chaleurs augmentent le phénomène d'évaporation, désorganisent les structures cellulaires et détruisent les protéines. »

Ce vendredi 28 juin dans l'après-midi, une « vague de chaleur » s'est écoulée du Nord-Est du département vers le Sud-Ouest causant une élévation rapide des températures jusqu'à plus de 45°C à l'extrême Est du département et sur celui du Gard limitrophe.

Cette note de l'INRA précise : « Les coups de soleil sont assez fréquents chez les végétaux, comme chez la vigne. Ils se manifestent sur les parties herbacées à **des températures supérieures à 42°C**, et notamment les organes ordinairement ombragés. On peut ainsi observer des dessiccations partielles des feuilles dont le limbe brunit et se nécrose sur des secteurs plus ou moins étendus. Sur les baies, c'est essentiellement la face la plus exposée au soleil qui est touchée. Ainsi, une lésion brun rouge apparaît sur un côté du fruit, par la suite la baie entière peut se dessécher. Si le stress est important, la grappe entière est atteinte ».

La carte des isothermes maximales relevée le 28 juin par Météo France (ci-jointe) montre qu'une petite moitié du vignoble départemental a dépassé cette limite de 42°C.

Les observations :

Ces phénomènes ont eu pour conséquences des brûlures de feuilles pouvant aller jusqu'à la défoliation complète, une brunissure et un dessèchement des baies allant de quelques baies à la grappe entière (échaudage).

Les observations des viticulteurs et des conseillers viticoles de la Chambre d'agriculture nous permettent de signaler :

- Un effet cépage : Si l'ensemble des cépages ont été touchés, le carignan a le plus souffert de la situation et la syrah a également marqué d'importants symptômes. Contrairement à 2003, le grenache a mieux résisté. Mais est-ce significatif ? Il est trop tôt pour le dire.
- Un effet terroir : indéniablement les dégâts observés semblent plus graves dans les sols très caillouteux ou de couleur claire (sols réfléchissants) et dans les parcelles particulièrement exposées au rayonnement solaire.
- Un effet soufre prépondérant : à première vue, la majorité des vignes ayant subi des préjudices importants ont fait l'objet d'un traitement ou plusieurs traitements contre l'oïdium avec du soufre pendant cette campagne.
- Enfin l'impact est plus marqué dans les vignes les plus faibles, les plus jeunes (plantier de 3^{ème} feuille ou 4^{ème} feuille), sur des rangées entières ou des bordures selon un écoulement de l'air chaud (phénomène semblable à celui du gel).

Préconisations :

1. Quand la vigne est totalement touchée : il est recommandé de ne pas intervenir dans la parcelle et d'attendre le démarrage des nouvelles pousses. Une protection phytosanitaire des nouveaux organes est alors indispensable pour assurer une bonne mise en réserve dans les souches.

2. Quand la vigne est partiellement touchée : il est recommandé de poursuivre la protection phytosanitaire pour toutes les maladies et ravageurs pour préserver la production restante. Différez vos interventions « en vert » vers des conditions climatiques plus favorables.

3. Protection contre l'oïdium

Cas général : Le stade phénologique de la vigne doit conduire votre réflexion (extrait du Guide des vignobles Rhône Méditerranée 2018/2019) : « Un contrôle rigoureux des grappes au stade « Fermeture de la Grappe - stade 33 » permettra d'adapter votre stratégie. Ce contrôle des grappes rigoureux impose d'observer plusieurs grappes par souche sur une vingtaine de souches par parcelle, d'y revenir si c'est trop tôt, pour évaluer les symptômes.

- Si la parcelle ne présente pas de symptôme, une protection de qualité a été assurée jusqu'à ce stade et la rémanence du dernier traitement est en cours à la fermeture de la grappe : La protection peut être arrêtée en restant vigilant dans les vignobles où la pression de la maladie est forte et aux parcelles environnantes.
- Si l'attaque est légère (10-30% des grappes présentant quelques baies oïdiées la poursuite du développement de la maladie est toujours possible, un maintien de la protection est préférable avec une dernière application au stade début véraison – stade 35».

Cas particulier de la viticulture biologique : la situation est plus délicate. En effet seule l'utilisation du soufre permet de maintenir la protection contre cette maladie. Plusieurs paramètres sont à prendre en compte :

- Une prévision météorologique caniculaire avec des températures annoncées supérieures à 40-42°C dans un délai court (prévisions à moins de 10 jours) impose l'attente de conditions plus favorables.
- Une prévision météorologique plus clémente (température inférieure ou égale à 35°C), permet l'utilisation du soufre. Utilisez du soufre poudre plutôt que du soufre mouillable.

Dernière minute : Les prévisions Météo France pour les jours à venir dans l'Hérault

L'épisode caniculaire s'estompe significativement cette semaine du 2 au 7 juillet avec des températures nocturnes qui vont baisser pour être inférieures ou égales à 20°C et des maximums journaliers ne dépassant pas 35°C, voir atteindre 36°C très localement. A partir de lundi 8 juillet ces températures vont encore baisser pour atteindre des maximums de 31 à 33 °C, température quasi-habituelles à cette période-là.